



## Accessibilité de l'établissement A.M.I. De Formation

Fiche de synthèse du registre public d'accessibilité

(Document conforme aux règles du FALC, Facile À Lire et à Comprendre)

au Résidence Flandre - Avenue de Flandre - Entrée 19 - 59170 CROIX

Normes ERP – **PMR**



### Bienvenue chez A.M.I. De Formation, organisme de formation



Le bâtiment des formations et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ **oui** sauf pour les personnes avec véhicule pour Handicapé Physique (VHP)

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ **Oui**

Accès à la salle de formation au **1<sup>er</sup> étage**, sanitaire au **1<sup>er</sup> étage**.

Gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée.

#### Formation du personnel aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé ☒ **Oui** le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☒ **Oui** le référent handicap a suivi plusieurs formations pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap ou fait appel à des collaborateurs spécialisés.

#### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☒ **oui**

→ Le personnel connaît le matériel ☒ **oui**

 Contact : Anne MARMAGNE tel : 06 65 00 26 30 mail : [amideformation@gmail.com](mailto:amideformation@gmail.com)



#### Consultation de la fiche de synthèse d'accessibilité de l'établissement :



☒ **à l'accueil**



☒ **sur le site internet**



Pour les personnes avec véhicule pour Handicapé Physique, les formations peuvent être réalisées à distance, en visio.

Les textes de références : Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034307896?r=9jmvPkSn2t>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034454237?r=GvJOM75PG0>

# CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## A.M.I. de Formation

Résidence Flandre - Entrée 19 - avenue de Flandre 59170 CROIX

Référent Handicap : Anne MARMAGNE

[www.amideformation.com](http://www.amideformation.com)

Tel: 07 69 688 677 - [amideformation@gmail.com](mailto:amideformation@gmail.com)



### ① Pourquoi cette charte ?

Cette charte a pour objectif de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu habituel de formation, afin de leur permettre d'améliorer leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences dans le but d'une insertion professionnelle.

**Rappel :** La Loi dite « Loi Handicap » du 11 février 2005 se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation ainsi que les supports pédagogiques aux besoins liés aux handicaps. (*Décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006*). La [loi du 5 septembre 2018](#) pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Le choix du dispositif et l'aide financière possible dépendent de votre situation professionnelle, demandeur d'emploi ou salarié.

<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/formation-professionnelle>

### ② Nos engagements :

- Accueillir tous les publics sans discrimination
- Informer et sensibiliser le public sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation
- Disposer d'un référent handicap, qui en coordination avec les équipes pédagogiques, facilite l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos formations
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles. Nous avons créé divers supports pédagogiques : vidéo, photos, autres visuels avec police et couleurs adaptées, des formations en visio actives et ludiques afin de maintenir l'attention.
- Mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Communiquer sous différents supports, pour informer le public, les stagiaires et les personnels des engagements pris.



### ③ Étape de la prise en charge de la demande par le référent handicap :

Recenser le besoin en formation et les attendus du bénéficiaire ;

Étudier les mesures à adapter pour compenser la situation d'handicap en lien avec le bénéficiaire et les équipes pédagogiques :

Si l'accès à la formation est faisable : mise en œuvre de la formation et le bénéficiaire prend contact avec l'organisme. Si celui-ci a besoin d'un financement particulier (coût de la formation ou ressources matériels). Si l'accès à la formation n'est pas faisable : nous réorienterons le bénéficiaire vers notre liste de partenaires.